

Nom :

Prénom :

SAISON 2017 / 2018

DOSSIER DE CANDIDATURE



Réservé à l'administration

Pièces du dossier:

Avis:



DOSSIER CANDIDATURE 2017/2018

- La Team Performance est une sélection de 10 joueurs répartis entre les équipes U19 et Senior.

- L'objectif est de développer les aptitudes des athlètes et de les guider vers un fonctionnement type de haut niveau.

- Le club fournit un programme d'entraînement personnalisé, un suivi médical et un accompagnement en échange d'un engagement sans faille du participant.

> 4 entraînements hebdomadaires (Musculation, travail spécifique de poste et d'équipe spéciale en fonction des profils, retour vidéo)

> Programme d'entraînement, suivi et accompagnement nutritionnel par Alexis Chatenay de Santé Performance

4 entretiens dont: Nutrition et Zmetrix, (forme, composition corporelle, hydratation)

> 3 consultations d'ostéopathie par Felipe Lopes

> Suivi par le cabinet de kinésithérapeute Physioksport

- Séance de bilan de zone fragile en début d'année, séance récupération après match. Suivi médical en lien avec le responsable de la Team Performance et du staff médical.

> Suivi scolaire (le cas échéant)

Accompagnement en lien avec les établissements sur accord parental.

>Camp de perfectionnement de fin d'année



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Ville et code postal : _____

Date de naissance _____

Tel Participant : / / / /

Tel Parents : / / / /

Adresse mail Participant : _____

Adresse mail Parents : _____

Taille (cm): _____

Poids (kg): _____

Projet scolaire ou professionnel :

Expérience sportive :

Documents à fournir :

- Lettre de motivation à l'intégration du centre de formation
- Photocopies des 3 derniers Bulletins scolaires (pour les candidats scolarisés)
- Licence Yankees Football Américain à jour.
- 3 chèques de 30 euros en cas de sélection du candidat



CONTRAT D'ENGAGEMENT

-Le contrat ci dessous engage le candidat au respect complet des clauses. Un paraphe sur chaque page et une signature avec la mention « Lu et Approuvé » en dernière page sont nécessaires.

1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Article 1 – Objet

Il est établi pour les candidats un règlement intérieur qui a pour objet :

- de préciser les obligations des candidats reçus au cours de la saison sportive 2017/2018.**
- d'arrêter les dispositions relatives à la discipline et les garanties rattachées à leur mise en œuvre.**

Il sera complété ou précisé, le cas échéant, par des avenants au contrat.

Article 2 – Champ d'application

Ce règlement s'applique à tous les candidats reçus nommés « participants » de la Team Performance du club des Yankees SCO Football Américain.

Les dispositions du présent règlement sont applicables dans les installations sportives et dans tout local ou espace utilisé par les participants.

Article 2.1 – Règlement financier

Les participants devront déposer trois chèques de 30 euros. Ils couvrent une partie des frais liés au fonctionnement de la Team Performance.

Les chèques seront encaissés au début de chaque trimestre au plus tard le 10 du mois (Octobre, Janvier et Avril).

En cas de non dépôt des chèques auprès de l'association « Yankees SCO Football Américain » dans les 10 jours suivant l'annonce de la sélection. La commission de discipline de la Team Performance se réserve le droit d'exclure le candidat du programme (la place vacante sera alors attribuée au premier candidat sur liste d'attente).

En cas de départ en cours d'année ou d'exclusion, le club retournera au participant les chèques des trimestres restant. Aucune somme pour un trimestre commencé ne pourra être réclamée par le candidat ou sa famille. L'association des Yankees SCO Football Américain devra retourner au

participant les chèques restants sous réserve qu'il ne soit redevable d'aucune autre somme à l'association.

2 – ORGANISATION ET SUIVI DES FORMATIONS

Article 3 – Emploi du temps – Horaires

Le responsable de la Team Performance, Mr Nelson BERNARDES, représentant la commission sportive, définit le calendrier sportif et extra-sportif. Après le premier entretien il sera communiqué aux participants.

Les plages horaires des séances organisées pour la Team Performance seront aussi transmises après cet entretien. Elles seront jointes dans une pièce annexe.

Des entretiens de bilan seront établis régulièrement et sur convocation. Ceux ci seront défini par conjoint accord entre le responsable de la Team Performance et le participant.

Article 4 – Assiduité, ponctualité, absence :

La présence aux entraînements est obligatoire, toute absence injustifiée entraînera un rappel au règlement.

Dès lors que votre inscription est validée au sein de la Team Performance, le participant s'engage à :

- S'impliquer (suivant leur sélection) aux divers rassemblements organisés par votre ligue (stages, entraînements, Jamborees, rencontres, journées d'évaluations).**
- S'impliquer (suivant leur sélection) aux divers rassemblements nationaux organisés par la Direction technique nationale.**
- Autoriser l'utilisation de votre image sur photos et films, ceci à titre promotionnel ou suivi d'entraînement, par l'association Yankees SCO Football Américain.**
- Participer (suivant leur sélection) aux divers rassemblements organisés par votre club (entraînements, stages, rencontres...).**
- Vous soumettre au suivi médical fourni par nos partenaires.**

Absences et retard

Absences :

Toute absence du participant ne pourra être acceptée par le responsable de la Team Performance s'il ne présente sous un délai de 24 heures un justificatif écrit et validé par la commission de discipline.

Première absence non justifiée : Un rappel aux règles sera effectué

Deuxième absence non justifiée : Convocation automatique en conseil de discipline.

Retards :

Aucun motif ne saurait justifier des retards répétés. Il appartient au participant de respecter l'emploi du temps qui lui sera mis à disposition.

Les sanctions prévues en cas d'absences et/ou de retards répétitifs sont l'avertissement puis en cas de récidive, convocation en conseil de discipline.

Article 5 – Objectifs et évaluations

La présence de chacun doit s'accompagner d'une participation active et de l'accomplissement d'efforts personnels.

Les objectifs de la Team Performance est l'accompagnement du participant vers un comportement d'athlète de haut niveau. Celui ci passe par un engagement de tout instant.

Un contrat d'objectif sera signé entre le sportif, son responsable légal s'il est mineur, et le responsable de la Team Performance.

Le participant scolarisé s'engage à fournir les bulletins de notes trimestriels. Sur accord avec le directeur de l'établissement du candidat reçu, des notifications d'absences ou de comportements non adaptés à la vie scolaire peuvent aussi être communiqués au responsable de la Team Performance.

Des « entretiens » seront organisés chaque trimestre afin de faire les bilans scolaires et sportifs des participants.

Article 6 – Usage du matériel et de la documentation

Le participant est tenu de conserver en bon état, d'une façon générale, tout le matériel et la documentation qui est mis à sa disposition.

Il ne doit pas utiliser ce matériel ou documentation, à d'autres fins que celles prévues, et notamment à des fins personnelles, sans autorisation. Lors de la fin de la formation, le participant est tenu de restituer tout le matériel, ouvrages, documents et DVD ou CD Rom en sa possession appartenant à la Team Performance.

3 – HYGIENE ET SECURITE

Article 7 – Dispositions générales

En matière d'hygiène et de sécurité, chaque participant doit se conformer strictement aux consignes particulières qui seront portées à sa connaissance.

Article 8 – Respect d'autrui

Le comportement des participants doit tenir compte du devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et ses convictions et ne doit en aucun cas être violent – physiquement ou moralement.

Article 9 – Boissons alcoolisées, Tabac et Drogues

La consommation ou l'incitation à consommer des boissons alcoolisées sont interdites.

Il en est de même pour le tabac et les produits dits stupéfiants.

Tout manquement avéré à cet article verra l'exclusion automatique du participant.

Article 10 – Vols et détérioration du matériel

L'association des Yankees SCO Football Américain décline toute responsabilité pour les vols ou dommages aux biens pouvant survenir durant les formations, au détriment des participants.

Vol

Il est conseillé aux participants de ne pas venir aux entraînements avec des objets de valeur et/ou des sommes importantes d'argent.

Tout participant pris en flagrant délit de vol, ou de racket, sera exclu définitivement de l'association des Yankees SCO Football Américain.

Dégradation du matériel

Les participants sont responsables du matériel mis à leur disposition. Pour toute dégradation, il sera demandé la réparation pour les dommages causés.

Lorsqu'un matériel pédagogique (cahier de jeux, matériel d'entraînement, équipement, etc...) confié à un participant ne peut être rendu par ce dernier, le remboursement de la valeur d'achat sera demandé.

Il est strictement interdit de déplacer tout matériel sans autorisation préalable du responsable de la Team Performance.

Les participants doivent obligatoirement laisser en état de propreté permanent les vestiaires, les locaux, les terrains et les abords immédiats.

Tout détritrus (vieux papiers, sachet en matière plastique, bouteille vide, etc.) doit être jeté à l'intérieur des poubelles.

Article 11 - Tenue vestimentaire et comportement

Tout participant doit être habillé de façon correcte durant les séances organisées par les responsables de la Team Performance.

Dans le cas où l'association des Yankees SCO Football Américain fournirait des tenues vestimentaires d'entraînement ou des tenues hors terrain (Polo, tee shirt officiel), les participants seraient tenus de les mettre sur demande du responsable de la Team Performance.

Article 12 – Prévention médicale

Les participants doivent se présenter aux visites médicales et respecter les consignes données par le staff médical.

Le responsable de la Team Performance sera en relation étroite avec les responsables des unités médicales afin de s'assurer du bon suivi de ces consignes.

Article 13 – Non respect des prescriptions

Le non respect des prescriptions relatives à l'hygiène, à la sécurité ou au suivi médical, pourra entraîner l'une des sanctions prévues au présent règlement.

4 – DISCIPLINE GENERALE

Article 14 – Discipline générale

Chaque participant est tenu de respecter les instructions qui lui sont données par le responsable de la Team Performance.

La bonne marche de l'enseignement, notamment par l'acceptation d'une discipline élémentaire, se traduit par l'obligation de respecter les consignes suivantes:

- L'utilisation du téléphone portable est formellement interdite lors d'activité planifiée.

- Ne pas ternir l'image de la Team Performance et/ou l'association des Yankees SCO Football Américain par des comportements déplacés tels que: anti-sportivité, indiscipline, injures, insolence, vanité excessive. Ceci s'applique en tout lieux, notamment ceux liés aux activités de la Team Performance. Une vigilance particulière sera apportée au respect de cette consigne sur les réseaux sociaux.

Article 15 – Mesures disciplinaires

Tout manquement par le participant aux obligations résultant tant du présent règlement que des notes de service, peut entraîner une sanction, un avertissement écrit, ou une exclusion, après mise en œuvre de la procédure suivante :

Le stagiaire à l'encontre duquel le responsable de la Team Performance, ou son représentant, envisage de prendre une sanction, en dehors des observations verbales, sera convoqué pour un entretien par lettre soit recommandée soit remise au participant contre décharge.

La lettre de convocation précise la date, l'heure et le lieu de cet entretien ainsi que la faculté pour le stagiaire de se faire assister par une personne de son choix.

Au cours de cet entretien le responsable de la Team Performance, ou son représentant, indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du participant.

La Commission de discipline est convoquée par le responsable de la Team Performance, ou son représentant, après entretien et le responsable de l'association des Yankees SCO Football Américain, ou son représentant, et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée.

La Commission de Discipline est composée :

- Du président de l'association ou de son représentant.**
- Du responsable de la Team Performance ou de son représentant.**

Le participant avisé de cette saisine, est entendu sur sa demande par la Commission de Discipline et peut être assisté dans les mêmes conditions qu'au cours de l'entretien avec le responsable de la Team Performance.

La Commission de Discipline prend sa décision dans le délai d'un jour franc après sa réunion. La sanction fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au participant sous la forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

Elle ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

Lorsque l'agissement du participant a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive à ces agissements ne sera prise sans que la procédure évoquée ci-dessus ait été observée.

Le Responsable de la Team Performance informe de la sanction prise: le participant et ses responsables ainsi que l'établissement scolaire du participant si scolarisé.

5- ENTREE EN VIGUEUR DU REGLEMENT

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} Octobre 2017.

SIGNATURES :

*** Président des Yankees SCO Football Américain :**

*** Le responsable de la Team Performance :**

*** Les parents ou représentants légaux :**

M. /Mme

*** Le participant**

M.